

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

723<sup>ème</sup> RÉUNION

5 OCTOBRE 2017

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC / PR / COMM. (DCCXXIII)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 723<sup>ème</sup> réunion tenue le 5 octobre 2017, a suivi une communication sur les activités du Groupe des membres africains (A3) du Conseil de sécurité des Nations unies, et a adopté la décision qui suit:

### **Le Conseil,**

1. **Prend note** de la déclaration faite par le Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période allant de mai 2017 à août 2017. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par le Représentant permanent du Sénégal et celui de la République arabe d'Égypte en tant que membres africains du Conseil de sécurité;
2. **Rappelle** le paragraphe 24 de la décision Assembly/AU/Dec.598 (XXVI), adoptée par la 26<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 30 et 31 janvier 2016 à Addis Abéba, (Éthiopie), dans laquelle la Conférence a réitéré la responsabilité particulière des membres africains du Conseil de sécurité d'assurer que les décisions du CPS sont bien traduites dans le processus de prise de décision du Conseil de sécurité sur les questions de paix et de sécurité qui concernent l'Afrique. Le Conseil **rappelle également** que, dans la même décision, la Conférence de l'UA a également demandé au Groupe des A3, en collaboration avec la Commission, y compris la Mission permanente d'observation de l'UA auprès des Nations unies, à New York, de présenter des rapports, à la Conférence, à travers le CPS, sur leurs efforts au sein du Conseil de sécurité en vue d'assurer la promotion des positions africaines communes, telles qu'articulées par le CPS;
3. **Félicite** les A3 pour leurs efforts collectifs étroitement coordonnés pour défendre et promouvoir les positions africaines communes au sein du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Conseil **souligne l'importance** pour les A3 de continuer d'œuvrer en tant que groupe cohérent et coordonné, de parler d'une seule voix, de renforcer davantage leurs consultations avec les autres membres du Conseil de sécurité et du Groupe Afrique, à New York, et de continuer à tenir le CPS régulièrement informé des résultats de ces efforts;
4. **Félicite**, en particulier, la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour sa coordination efficace des A3 et **encourage** les prochains coordinateurs des A3 à maintenir la dynamique initiée par l'Égypte et l'Éthiopie;
5. **Se félicite** de l'engagement du Groupe des A3 à continuer de promouvoir et défendre les positions et les intérêts africains communs sur les questions de paix et de sécurité à l'ordre du jour du Conseil de sécurité;
6. **Félicite** la République de Côte d'Ivoire, ainsi que la République de Guinée équatoriale, pour leur élection en qualité de membres africains non permanents du Conseil de sécurité pour la période 2018/2019. Tout en attendant avec intérêt leur contribution à la promotion des préoccupations et des intérêts communs de l'UA au Conseil de sécurité des Nations unies,

**PSC/PR/COMM. (DCCXXIII)**

le Conseil les **exhorte** à s'appuyer sur la dynamique positive établie par les membres sortants du Groupe A3;

7. **Attend avec intérêt** de recevoir le prochain rapport du Groupe des A3 sur leurs activités au sein du Conseil de sécurité;
8. **Décide** de rester activement saisi de la question.